LES GRÈVES

A Lille

La Chambre syndicale ouvrière textile nous prie d'insérer la lettre suivante qu'elle adresse au Préfet et au Maire :

Lille, le 10 décembre dernier, les ouvriers du peignage de MM. Catel-Boghin et Fockedey, filateurs à Lille, sont en grève. Ayant tenté à maintes reprises, par des démarches en vue d'une entente sans y parvenir, ils ont de ce fait demandé de l'intervention de leur syndicat, lequel envoyait les jours ouvrables deux délégués pour débattre avec le patronat des revendications. Il y est répondu par la grève, dont l'échec est dû, avec M. le Préfet ainsi que M. le Maire en étaient avisés.

Ces Messieurs refusent le droit de grève aux ouvriers qu'ils emploient sous le bien d'accord avec la loi de 1884 sur les syndicats ouvriers? Nous ne la croyons pas.

Et pour ce motif, que le présente, nous avons l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance de vouloir bien inviter MM. Catel-Boghin et Fockedey à se concerter en toute pédonce avec deux délégués de leur syndicat et deux délégués du syndicat ouvrier, accompagnés de deux délégués grévistes afin de chercher une entente entre les deux parties intéressées.

Espérant que votre bon conseil y notre dévouement, veuillez agréer, avec nos sentiments de solidarité et de conciliation, nos bien sincères salutations.

Pour le syndicat,
Le secrétaire : SCHIETECATTE.

A Tourcoing

A la filature Baratte et Cie

La filature Baratte et Cie, rue de Roubaix, dans un esprit stupéfiant tout le bien d'ensemble depuis le 2 janvier, a rouvert ses portes hier, et une cinquantaine d'ouvriers de la préparation ont repris le travail.

Les ouvriers tisseurs demandaient une douzaine de nouveaux ouvriers fileurs et rattacheurs et retenu les livrets de ces ouvriers, qui ignoraient que l'embauchage avait lieu.

Lorsqu'ils apprirent que les anciens fileurs et rattacheurs étaient toujours en état de grève, les nouveaux embauchés résolurent de ne pas travailler, et ils sont venus, en masse, se proposent, nous dit-on, d'actionner les patrons devant la Conseil des prud'hommes.

On nous dit aussi que MM. Baratte et Cie auraient fait prendre chez leurs anciens ouvriers leurs livrets, qui furent passés sous les portes en déposée au hasard sur des tables d'estaminet.

Au Cateau

La grève des ouvriers tisseurs se poursuit sans incidents notables.

Il y a actuellement pour l'ensemble des trois filasges d'Haillan, Moguet et Masurel, 612 grévistes.

Par contre, on constate dans les établissements, la présence de 195 ouvriers qui ont repris le travail, dont 82 chez MM. d'Hallain, 40, chez M. Moguet, et 72 chez MM. Masurel.

Le Comité de la grève tient toujours ses assises à la salle Mocoi, où l'on y discute avec animation les questions se rattachant au conflit, et aussi celles qui touchent à la politique.

Une grande conférence est annoncée à la salle des fêtes pour aujourd'hui jeudi 14 janvier ; MM. Flycot, Sohier, Sauve-Evansy et Ringuier ont promis leur concours.

Rochefortin a pu dire de l'éloquence de ces orateurs jaillisse la lumière définitive qui éclairera les points litigieux, jusqu'alors mal définis, dit-on ; nous l'espérons d'autant plus que beaucoup de grévistes, peu convaincus en somme, et que le chômage atteint cruellement, n'ont qu'un désir, celui de reprendre le travail, et que les patronats, d'ailleurs, le leur, que soient les salaires qui leur sont offerts.

Quelques gendarmes des environs sont venus renforcer la brigade du Cateau et assurer le service de surveillance, qui, comme on pense, n'aura à présent nullement à troubler, disons-le à leur gouverneur.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Médailles d'honneur du travail. — *Promotion du 1er janvier 1904.* — Aignot Gustave, à Roubaix ; Bacro Alfred, à Lannoy ; Bacquet Léonard, à Armentières ; Béghin Charles, à Lannoy — Bisserie Gustave, à Roubaix — Bonte Alfred, à Roubaix — Bossaert Auguste, à Lille — Boursier Valentin, à Hellemmes — Bruyer Louis, à Lille — Caillebo Léopold, à Lille — Calonne Alfred, à Hem — Caron Victor, à Tourcoing — Catiau Désiré, à Lille — Chuffart Edmond, à Houplines — Clarret Jean, à Wanesbin — Cogez Adolphe, à Houplin — Cornard Louis, à Halluin — Cornil Cornil, à Roubaix — Debouvry Alfred, à Roubaix — Debuck Marie, à Haubourdin — Decottignie Alphonse, à Leers — Decouvelle, née Lepoutre Marie, à Wattrelos — Delaporte Ferdinand, à Lys-lez-Lannoy — Detemble J.-B., à Lesquin — Defretin Fortuné, à Lesquin — Dekainpner Achille, à Lille — Delaby Charles, à Armentières — Dollet Louis, à Cysoing — Delebecque Marie, à Lambersart — Delefosse Octave, à Lannoy — Delefosse Louis, à Gondecourt — Delemasure Jules, à Roubaix — Delepelaque Adèle, à Tourcoing — Delporte Jules, à Lesquin — Dupont Louis, à Lannoy — Vve Delmarcre Philomène, à Loos — Denis Desiré, à Lille.

Dewez Maximin, à Lille — Derrumaux J.-Bte, à Leers — Desbonnets Jules, à Hem — Desbonnets Louis, à Hem — Dusmon Désiré, à Seclin — Desouiry J.-Bte, à Armentières — Desplanque Achille, à Hem — Desplanque Jean, à Lannoy — Desrumaux Alfred, à Houplin — Vve Desrumaux Elise, à Mouvaux. — Dewasme Victor, à Bauvin — Dhelium Pierre, à Hellemmes — Dhennin Antoine, à Lille — Dhennin Henri, à Seclin — Dirson Louis, à Lille — Droux Eugène, à Lille — Mme Dubar Aurore, à Lille — Découlombier Gustave, à Tourcoing — Duflot Henri, à Lille — Dupont Pierre, à Roubaix — Esherin Anatole, à Hem — Mme Fauq Clémence, à Lille — Mme Gaillard Aimée, à Lille — Flamant Aimé, à Lille — Flipo Jules, à Lille — Flipo Alfred, à Lille — Gadenne Paul, à Lille — Gaillard Louis, à Lille — Gaillard Emile, à Croix — Grare Jules, à Lannoy — Harripret Louis, à Lille — Hennel Louis, à Tourcoing — Hoyez Jules, à Lille — Jacquemart Henri, à Roubaix — Jose Théophile, à La Chapelle-d'Armentières — Jorion Louis, à Lille — Jouvenel J.-Bte, à Armentières — Laisné Alphonse, à Roubaix — Lance Alexandre, à Lille — Lebègue Hippolyte, à Lille — Lefebvre Jérôme, à Lille — Lesaroz Modeste, à Roubaix — Leczn Charles, à Neuville-en-Ferrain.

Lefebvre Charles, à Lannoy — Lefebvre Jules, à Armentières — Legrand André, à Hem — Leleu Louis, à Lille — Lepers Edouard, à Tourcoing — Leroy Louis, à Lille — Leroy Philibert, à Roubaix — Leulimpie Henri, à Lesquin — Leliodie Jules, à Fâches — Ligne Napoléon, à Armentières — Libert Auguste, à Tourcoing — Lisse Jules, à Tourcoing — Lozenon Augustin, à Lille — Lutte Henri, à Tourcoing — Longuepez Henri, à Lille— Maillart Jules, à Roubaix.

Maurisse Simon, à Lannoy — Mullem Charles, à Tourcoing — Noël François, à Lille — Nutte Henri, à Roubaix—Pierre Charles, à Tourcoing— Payan Denis, à Lille — Renard Emile, à Lomme — Mme Plenquart Zuimée, à Lille — Potié Jules, à Lille — Pro Marie, à Tourcoing — Ramon Rémi, à Lille — Mme Ramon Emile, à Lomme — Requillart Emile, à Roubaix — Sara César, à Lannoy — Six Alfred, à Lille — Six Arcade, à Linselles — Sonnet Jules, à Lille — Sonnet Charles, La Chapelle — Souffiet Charles, à Lille — Spiaert Jean-Baptiste, à Hellemmes — Steuve Jean-Baptiste, à Lille — Thieffry Gustave, à Hellemmes — Vandendaile Auguste, à Lille — Vanvaldre Alfred, à Lille — Vandenbos Louis, à Seclin — Vincent Alfred, à Roubaix — Voreux Henri, à Tourcoing.

Postes et télégraphes. — L'établissement de facteur-receveur des postes existant à Marquette sera converti en recette simple dépôt exercée à partir du 16 janvier courant.

La solidarité et les receveurs buralistes. — Dans plusieurs articles, publiés par le journal l'*Echo des Receveurs Buralistes*, il y a quelque temps, nous montrions fonctionnaires pour la création d'une *œuvre de solidarité mutuelle*, exceptionnelle humanitaire et particulièrement syndicaliste, puisqu'elle permettrait de secourir les veuves ou les orphelins au lendemain du décès d'un collègue adhérent à l'œuvre.

Il y est déjà beaucoup adhérent, acceptant le principe de cette œuvre et consentant à verser au décès d'un co-sociétaire, une cotisation établie d'après le nombre des adhérents, la veuve ou les orphelins recevraient une somme suffisante pour les mettre provisoirement à l'abri du besoin et leur permettre, même, d'attendre qu'un nouveau fonctionnaire de leur assurer les ressources nécessaires à leur existence.

L'*Œuvre de Solidarité Mutuelle* en faveur des veuves et des orphelins est un premier acte, d'autres suivront de près pendant que le Gouvernement de son côté, espérons-le, s'occupera d'améliorer les situations des receveurs.

En résumé voici un exemple de ce qu'est l'œuvre que nous proposons:

Mille receveurs buralistes ont constitué une association ; chacun d'eux s'est engagé à verser, au décès d'un co-sociétaire, une somme de un franc, au profit de sa veuve ou des ascendants ou descendants dont il a charge et vivant avec lui.

M. X···, adhérent à cette association, vient à mourir, aussitôt le Trésorier de l'Association fait les démarches des survivants une somme de mille francs.

Alors tous les adhérents font un nouveau versement de un franc en prévision d'un autre décès qui se produira prochainement.

On ne peut demander quelque chose de plus simple et de plus solide.

Maintenant, pour plus de précaution, si on craint que plusieurs décès se produisent à la fois, on peut décider que chaque sociétaire, en donnant son adhésion, versera une somme de cinq francs au moment de son adhésion.

Avec cette sage précautions le Trésorier n'aurait jamais à attendre les cotisations arriérées pour verser la somme due à chaque décès, puisqu'il aurait toujours en caisse deux, trois, quatre ou cinq fois la somme nécessaire.

L'argent ainsi versé par anticipation, ainsi que celui provenant des dons ou legs faits à l'*Œuvre*, sera déposé aux caisses de l'Etat ou dans tous autres établissements financiers de notoriété publique, et les intérêts produits ainsi des intérêts qui seraient affectés aux frais généraux et à des secours extraordinaires dits d'extrême besoin.

Dans le projet de statuts réglementaires qui sera soumis à l'approbation de tous, on prévoit que les adhérents pouvant dépasser le chiffre de un franc en versant plusieurs francs, le chiffre de la cotisation de façon à grever le moins possible le modeste budget des sociétaires. C'est ainsi qu'au décès de 4.000 adhérents la cotisation ne dépassera à vingt-cinq centimes par décès et cela tout en assurant un secours de mille francs aux survivants.

Nous engageons tous les Receveurs buralistes à être attentivement ce qui précède et nous sommes convaincus qu'ils n'hésiteront pas à donner leur adhésion. *Tous pour un et un pour tous.*

Aidons-nous si nous voulons qu'on nous aide ; montrons que nous sommes unis, par notre étroite solidarité et bientôt les Pouvoirs publics se feront un devoir de penser à nous.

Un Receveur Buraliste du Nord.

Les adhésions provisoires doivent être adressées à M. DÉMOCRITE, Grande-Rue, 43, à *Fourmies* (Nord).

Dernière Heure

PARIS

La nouvelle présidence du groupe de l'Enseignement

M. Brisson, du lieu président de la Chambre, s'est rendu au groupe de l'Enseignement et a remis sa démission de président de ce groupe.

On pense que c'est M. Serrien qui le remplacera à la présidence.

ALGER

M. Jonnart

A la fin du mois, M. Jonnart embarquera pour Marseille à destination de Paris, afin d'assister à la Chambre au débat sur les chemins de fer algériens.

LA ROCHELLE

Tempête dans l'Atlantique

Une violente tempête règne sur les côtes, la mer est démontée, le vent souffle avec rage ; plusieurs barques de pêche ne sont pas rentrées.

On redoute des sinistres.

PORT-ARTHUR

Russie et Japon

On annonce que sur suite de nouvelles mécaniques reçues de Corée, l'escadrille russe du navire russe est parti pour choisir un camp temporaire pour y effectuer une concentration de troupes.

ROME

L'empereur de Corée a envoyé une lettre au roi d'Italie lui demandant ses bons offices en faveur de la Corée au sujet de la rivalité existant entre la Russie et le Japon. On supposo qu'une lettre semblable a été adressée aux autres puissances.

TOKIO

Il a été décidé de remettre une note au gouvernement russe. Le contenu de cette note a été établi en conseil, son langage est modéré, mais le ton est d'un caractère très ferme. Elle insiste d'une façon non équivoque sur les prétentions japonaises en Corée. Si la Russie refuse d'accepter les demandes nouvellement formulées, il faut s'attendre à de très sérieuses complications.

En vue probablement d'amoindrir l'impression défavorable créée par la récente déclaration japonaise, le gouvernement russe a fait communication aux puissances exposant les raisons qui justifient sa prédominance en Mandchourie et garantissant sa proposition d'une zone neutre dans le nord de la Corée.

ROUBAIX

Le loi de dix heures. — Nous donnons à titre de document historique suivante que vient de faire placarder la Section Roubaisienne du Parti socialiste de France :

Ouvriers de Roubaix,

Au 1er avril prochain, une loi qui s'appliquera à presque toutes les industries textiles va entrer en vigueur. Elle fixe à dix heures la durée de la journée de travail.

L'approche de cette date semble vouloir réveiller la classe ouvrière de Roubaix, laquelle, dans laquel elle est plongée depuis longtemps.

Le travailleur, les d'être trop exploité, d'être trop volé, se réveillera et exigera que le prix de la loi de 10 heures doit coïncider pour lui, le relèvement des salaires que, par son indifférence, il a laissé avilir.

Qui la colère qu'il contient va bientôt éclater ! Il est fatigué de ne vivre que pour travailler, ce n'est plus une vie que la sienne. Il pense à cet enfer que l'usine est pour lui maintenant. Il se dévoile, mais ses salaires, ses chômage. Il voit la tristesse, la gêne qui règne chez lui.

Il s'aperçoit que les élèves qui chérit, que la femme, les enfants, les vieux parents manquent du plus strict nécessaire : que, parfois même, ils ont faim. Et il se dit qu'il est grand temps que cela cesse.

Les patrons millionnaires qui ont édifié leurs scandaleuses fortunes sur les sueurs des ouvriers et le sang des ouvriers, sentent très bien qu'ils auront prochainement à rendre des comptes. Le vent de révolte qui souffera bientôt les fait déjà frissonner de peur. C'est ce qui explique les paroles de l'exploiteur international, M. Eugène Motte, recommandant ses collègues patronnant de ne pas réduire les salaires actuels, bien que la durée de la journée de travail subisse une réduction d'une demi-heure.

Mais M. Motte et les autres capitalistes s'illusionnent, s'illusionnent, qu'il ne travailleur va se contenter ainsi. Le salaire de cette demi-heure, qu'ils semblent vouloir leur octroyer, comme on donne un os à un chien, il ne s'en contenterait pas.

Il n'acceptera pas cette misérable aumône. Il exigera son droit, c'est-à-dire beaucoup plus.

Travailleurs ! travailleurs ! Quelle que soit la catégorie à laquelle vous appartenez, conservez votre situation avec celle d'il y a quinze ou vingt ans.

Que vous soyiez du peignage, de la filature ou du tissage, que vous soyiez de la grande industrie ou de la petite, que vous soyiez mécanicien, mouleur ou maçon, peu importe votre profession : sinon vous êtes beaucoup plus malheureux.

On a augmenté la vie chère, les salaires ont diminué le personnel, on a abaissé les salaires partout. Et cela dans des proportions si grandes, que la misère est devenue une misère aussi profonde et aussi noire que maintenant.

Il faut réagir contre tout cela. Il faut se lever, se dresser en face de la classe patronale. *Les ouvriers que n'en ont assez, que n'en ont trop.*

Il faut dire à ceux qui exploitent de vos sueurs, à ceux qui se créent des fortunes colossales en spéculant sur vos trop maigres salaires, à ceux qui, sans rien faire, sans rien faire, à l'opulence et l'orgie, que vous avez trop longtemps souffert, et qu'aujourd'hui vous voulez vivre en travaillant.

Retirez et sauve de misère, le moment est sonné, il faut se préparer. Chaque travailleur qui se rase, qui se lave, qui fait, tout de suite, et mire inscrit au Syndicat de sa corporation.

Les Associations ouvrières sont en ce moment en plein travail pour la modification des tarifs qui pourraient s'adapter avec la nouvelle loi. Il est indispensable que tous les ouvriers soient syndiqués, pour pouvoir faire des réclamations et revendications qu'ils trouveront assez nombreuses et recevront l'approbation générale.

Le Parti ouvrier est avec vous contre les oppresseurs et les exploiteurs, quoiqu'il arrive, il aidera à votre émancipation.

Faites votre devoir ! Il faut aussi le dire !

LE PÉTROLE DANS LA FILATURE

Un nouveau procédé. — Le lin, le chanvre et le coton

Il nous arrive de Russie, une information jusqu'ici inconnue du pétrole, une nouvelle qui ne vise à rien moins qu'à une révolution dans l'industrie de la filature.

Un ingénieur russe, M. Schwedine, a inventé un procédé par lequel les fibres de lin et de chanvre, traitées par les résidus de pétrole, se transforment en une matière semblable au coton.

Le pétrole décomposa les fibracet leur donne l'apparence et les qualités du coton. Des fibres, le pétrole en a pris les éléments, tandis qu'en nouveau procédé, la matière obtenue peut être travaillée avec les machines à filer le coton, bien mieux chères que celles employées pour le lin et le chanvre, et la fibre manufacturé présente toutes les qualités du tissus de coton.

Le pétrole, tout pas nécessaire de faire subir au lin ou au chanvre les préparations ordinaires ; l'opération longue et coûteuse du rouissage est supprimée ; on emploie la plante telle qu'on vient de l'arracher du sol où elle a poussé.

Cette découverte a une importance capitale. En effet, le lin produit par année environ 490.000 tonnes de lin. Toute cette production pourrait désormais être travaillée dans le pays, ce qui dispenserait les filatures russes d'importer des matières premières. L'importation de 280.000 tonnes de lin brut que la Russie envoie annuellement en Grande Bretagne, en France, en Allemagne et en Belgique serait, du même coup, supprimée.

On se demande ce que deviendraient, avec une pareille transformation, les filatures des pays consommateurs de matières, qui, actuellement presque exclusivement de lin russe, et que le nouveau procédé au pétrole privera-rait de leur matière première indispensable.

(Journal *Le Pétrole*).

Réunion de commissions. — Les 2e et 3e commissions se réuniront jeudi 14 courant, à 8 heures du soir, pour examiner les questions suivantes :

Instruction publique. — Bibliothèques scolaires ; fournitures de livres pendant l'année 1904 ; marché de gré à gré ; approbation.

Caisse des Ecoles. — Exercice 1904 ; budget primitif ; approbation.

Grand Théâtre de Roubaix. — Représentations en 1904 ; demande de subvention.

Secours et subsides. — Demandes diverses.

Avis. — Madame la directrice des cours secondaires de Tourcoing, informe les familles de Roubaix, désireuses de faire profiter leurs enfants de l'enseignement secondaire donné dans son cours, que, en vertu d'une convention avec la compagnie des Tramways, celle-ci a mis une voiture spéciale à la disposition des enfants qui en feront usage. Mlle Julien maîtresse de surveillance accompagnera ces jeunes filles à l'aller et au retour.

Mutualité maternelle Roubaisienne. — Nous sommes heureux de pouvoir donner aujourd'hui la première liste des dons reçus par la société de secours mutuels de la Mutualité Maternelle Roubaisienne :

MM. A.-E.-A. Motte, 1000 fr. — Pierre Wibaux, 1000 — D. Wibaux-Florin, 1000 — F. Roussel-Delattre, 1000 — Mme Mme Julien Lemaire, 1000 — Société Anonyme de peignage (Amédée Prouvost), 1000 — MM. Etienne Motte et Cie, 1000 — Motte-Bossut fils, 1000 — Tourcoing-Peignage et Cie, 1000 — Peignage de l'Epeula, 1000 — Soit 10.000 fr.

Ces personnes généreuses ont compris l'importance de l'œuvre et les services qu'elle est appelée à rendre aux ouvrières de notre grand centre industriel.

Les statuts de la société disent : « Les membres honoraires sont ceux qui, par leur souscription contribuant à la prospérité de l'Association, ils paient une cotisation annuelle.

Peut devenir membre honoraire perpétuel, tout personne faisant un versement de 200 francs au moins, et membre d'honneur les personnes faisant un versement de 500 francs et plus.

Les souscriptions et dons peuvent être adressés à M. Joseph Wibaux, président du Comité d'initiative, 27, rue de la Fosse-aux-Chênes, Roubaix.

Cimetière. — Les inhumations vont recommencer à partir de demain. Un dépôt est réservé à la sépulture des enfants, dans le carré 22 de terrain commun du cimetière, qui vent du 15 mai de 13 août 1893.

En conséquence, les familles, propriétaires d'épitaphes placées dans ce compartiment, sont tenues de les faire enlever dans le délai réglementaire, à défaut de quoi il y sera pourvu d'office par des agents de la ville.

Pour faire enlever les dites épitaphes, on devra s'adresser à M. le conservateur du cimetière, chargé de la surveillance de ces opérations.

Contributions indirectes. — M. Fourier, préposé de 2e classe, à Roubaix (distillerie), passe à Béziers.

A la Rouhaisienne. — On nous prie de rappeler que la banquet de la Rouhaisienne, qui lieu dimanche prochain, 17 courant, à 2 heures très précises, chez Mme veuve Leroy, place de la Fosse-aux-Chênes.

Ecole nationale des Arts Décoratifs — Conférence d'ordre intellectuel de M. le professeur Bagnin, aujourd'hui jeudi 14 janvier 1904, à 8 heures du soir, sur le grand amphithéâtre du programme :

Mesure des intensités : Amplificateurs — Mesure pression d'un compensateur — Micro-dynamomètre — Balances — Mesures des quantités — Mesures des capacités.

Le texte de la conférence sur les appareils de mesure sera remis aux auditeurs inscrits.

Descente de parquet. — Marcredi matin, M. Delaëd, juge d'instruction à Lille, est descendu à Roubaix pour y procéder à une perquisition chez M. Lemaire, afin de trouver certains documents que ce dernier aurait soustraits à l'Office Central des chèques sociales.

Cette perquisition, modifiée par une plainte adressée au parquet, a été, paraît-il, infructueuse.

Les avariétées. — Le nommé Delaëd, âgée de 18 ans, demeurant à Roubaix, rue Jeanne, 13, mais, à l'usine Lepoutre, rue de la Redoute, 6, il travaillait, le nommé Desbonnets Constant, âgé de 17 ans, demeurant à Roubaix, rue de Lannoy, 10 ans trimes de lois, Desbonnets Constant, qui est incapable d'apprendre, il a reçu gratuitement d'apprentis, est coulant et de mauvaise conduite.

— Marcel, vers neuf heures du soir, les agents de police, rue de Lannoy, 10 ans trimes de lois, Desbonnets Constant, qui est incapable d'apprendre, il a reçu gratuitement d'apprentis, est coulant et de mauvaise conduite.

— Le nommé Delaëd, âgé de 18 ans, demeurant à Roubaix, rue Jeanne, 13, mais, à l'usine Lepoutre, rue de la Redoute, 6, il travaillait, le nommé Desbonnets Constant, âgé de 17 ans, demeurant à Roubaix